

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 112 (2014)
Heft: 5

Artikel: Familles Arc-en Ciel
Autor: Känel, Maria von
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-949287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Familles Arc-en-Ciel

Maria von Känel, Zurich

Anne et Julia Meier¹ vivent en couple depuis quinze ans. Il y a plusieurs années, elles ont été durant plus de deux ans les mamans d'accueil d'une fillette. Cette vie commune avec un enfant leur a apporté beaucoup de joie et c'est ainsi que leur est venu le désir d'avoir elles-mêmes un enfant. La lecture d'articles scientifiques sur la recherche auprès d'enfants élevés par les couples de même sexe avait renforcé chez elles l'idée qu'un enfant pourrait bien se développer avec elles. Elles ont alors envisagé d'adopter un enfant puisqu'après tout, beaucoup d'enfants vivent sans parents dans des institutions. Mais, cela n'a pas marché, parce que juste après l'introduction de la nouvelle loi sur le partenariat, sept ans plus tôt, elles s'étaient liées par un partenariat. Avant cela, il aurait été possible pour Anne ou pour Julia d'adopter seule un enfant; comme couple partenarié, ce n'était alors plus possible. C'est pourquoi elles ont envisagé de concevoir leur enfant au moyen d'un don de sperme. Anonyme ou connu? En tant que couple d'homosexuelles n'ayant pas accès à la procréation médicalement assistée, elles ont décidé d'aller à l'étranger, au Danemark plus précisément. Elles ont eu la chance que cela marche tout de suite: dès la première insémination, Anne est tombée enceinte et Lucy est née. Toutes trois vivent maintenant dans une famille que l'on nomme une famille arc-en-ciel.

Certains spécialistes estiment qu'en Suisse, jusqu'à 30 000 enfants grandissent dans des familles arc-en-ciel, c'est-à-dire des familles dans lesquelles un parent au moins est lesbienne, gay, bisexuel ou transgenre. Les enfants peuvent être nés dans un couple de même sexe partenarié – comme dans le cas d'Anne et Julia Meier; avoir été adoptés dans des circonstances particulières du fait du partenariat enregistré (adoption à l'étranger ou adoption par une seule personne); ou avoir été recueillis dans une famille d'accueil; ou encore être issus d'une relation hétérosexuelle antérieure. Quelques familles ont été fondées grâce au recours à une gestation pour autrui réalisée à l'étranger. Dans les familles où l'un des parents – ou les deux – sont transgenre, le coming-out peut avoir eu lieu avant ou après que la famille n'ait été fondée; ils peuvent ainsi être les parents biologiques de leurs propres enfants.

¹ Depuis 2013, les couples homosexuels peuvent porter un patronyme commun.

² Présentées par les chercheuses renommées Henny Bos et Charlotte Patterson lors du colloque organisé par l'association faîtière Familles Arc-en-Ciel sous le titre «All Families Matter» en juin 2013 à l'université de Zurich.

www.allfamiliesmatter.ch

Pour beaucoup de couples de même sexe ou de personnes vivant en couple avec un-e partenaire transgenre, le désir de fonder une famille est central et ils y arrivent de différentes façons. Pour des couples de lesbiennes comme Anne et Julia Meier, l'insémination artificielle à l'étranger est une option. D'autres couples de lesbiennes recherchent dans leur environnement un homme susceptible de faire un don privé de sperme ou fondent une famille à travers un projet de coparentalité, avec un homme qui deviendra le troisième parent. Autre configuration: un homme gay célibataire fonde une famille avec une femme lesbienne célibataire. Des couples recueillent des enfants qui ont besoin d'une famille d'accueil. Depuis 25 ans, le développement d'enfants grandissant auprès de parents de même sexe est étudié. Les études européennes et américaines sont unanimes: les enfants des familles arc-en-ciel se développent aussi bien que ceux des familles hétéroparentales. Les résultats des recherches les plus récentes² montrent les conclusions suivantes:

- Le développement de l'identité psychosexuelle des enfants des familles arc-en-ciel est analogue à celui des enfants de parents hétérosexuels. Ils s'identifient à certains aspects de leurs parents



Maria von Känel directrice générale de l'association faîtière Familles Arc-en-Ciel. Membre fondatrice (2010) de l'association faîtière Familles Arc-en-Ciel, vice-présidente jusqu'en 2013 et directrice générale (poste à 50%) depuis 2013. Membre fondatrice du NELFA (Network of European LGBT-Families Associations), elle représente également la Suisse dans le cadre du projet Grundtvig «Being an LGBT Parent as an experience of democracy and active citizenship».

Elle a organisé en 2011 le colloque national des familles arc-en-ciel à Berne et en 2013 le colloque «All Families Matter» à Zurich.

Elle est en outre l'initiatrice de la journée internationale IFED (International Family Equality Day) qui est fêtée partout dans le monde le premier dimanche de mai. Maria von Känel vit depuis des années avec sa partenaire et leurs enfants (5 et 7 ans) dans l'Oberland zurichois.

et s'en écartent pour d'autres. En outre, ils s'identifient à des modèles extrafamiliaux qu'ils choisissent eux-mêmes.

- Les parents de même sexe se distinguent des parents hétérosexuels par une répartition plus égalitaire des rôles.
- La santé mentale des enfants ne dépend pas de l'orientation sexuelle des parents.
- L'absence de modèles masculins dans les couples de lesbiennes n'a pas d'impact négatif sur le développement d'un enfant.

La psychologie du développement nous apprend que, pour le bien-être de l'enfant, la structure familiale n'a pas d'importance. Ce qui est déterminant, c'est la qualité de la relation et le climat familial, et non le sexe ou l'orientation sexuelle des parents. La condition primordiale pour le bon développement d'un enfant est la disponibilité d'au moins une personne référente constante apportant à l'enfant chaleur humaine et réconfort, créant un entourage social viable et le soutenant dans son développement individuel.

Les enfants se portent donc bien dans leur entourage familial. Mais qu'en est-il en dehors des quatre murs? Les familles arc-en-ciel disent le plus souvent qu'elles sont reconnues par leur entourage et qu'elles reçoivent du soutien. Néanmoins, beaucoup de ces familles sont confrontées – avec l'entrée de l'enfant dans le système scolaire – à des préjugés ou à des comportements négatifs face à un mode de vie et une structure familiale différents. Les enfants des familles arc-en-ciel voient que, dans les livres, les débats et la presse, la structure familiale «Maman / Papa / Enfant» domine, alors que leur propre réalité quotidienne est à peine reflétée.

Leurs camarades de classes leur posent en même temps fréquemment des questions sur leur structure familiale. Dans l'ensemble, les enfants des familles arc-en-ciel ne sont pas davantage mis à l'écart que les autres enfants. Toutefois, leurs parents étant bien conscients de cela, ils préparent leurs enfants à faire face à toutes les situations possibles. Malgré tout, les insultes et les mises à l'écart pour diverses raisons (caractéristiques physiques, origine culturelle, appartenance religieuse, mais aussi structure familiale) de même que l'injure «sale pédé», qui est encore l'injure la plus courante dans les cours de récréation, peuvent avoir des répercussions négatives sur toute la famille. Les incertitudes concernant la protection juridique peuvent aussi aggraver la situation.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les couples de femmes ou d'hommes peuvent se lier en Suisse par un partenariat enregistré. Le passage pour le bureau de l'Etat civil signifie que leur relation est officiellement reconnue et que, dans beaucoup de domaines, leur couple est juridiquement équivalent aux couples mariés. C'est le cas pour ce qui est de la sécurité sociale, de l'héritage, du droit fiscal ou du droit de résidence du/de la partenaire étranger/ère.

Wolfgang Wettstein
rédacteur en chef de Sage-femme.ch
Berne



Chère lectrice, cher lecteur,

Depuis le milieu des années 1970, de nombreux pays européens ont connu un changement social important. Ce qui semblait impossible et, aux yeux des gays et des lesbiennes, impensable, devenait alors réalité: le droit au partenariat enregistré, le droit au mariage ainsi que la présence allant presque naturellement de soi des gays et des lesbiennes dans les médias, la politique, l'économie et les autres secteurs de la vie publique.

Il ne faut toutefois pas oublier que tous ces changements sont en fait le résultat d'une lutte politique opiniâtre de longue haleine. Cette lutte s'enracine dans le mouvement des gays et des lesbiennes mais aussi dans le mouvement des féministes qui, dans les années 1970, ont commencé à réclamer l'égalité des droits et l'acceptation de leur option de vie.

Malgré ces progrès acquis, nous devons rester conscients que, dans une société soi-disant libérale et tolérante, les préjugés contre les gays et les lesbiennes persistent avec obstination. Ainsi, leur «coming out» passe, aujourd'hui encore, par une phase d'irritation, de perturbation et de rejet.

Gardons à l'esprit à quel point la tolérance sociale peut être fragile et qu'il suffit de si peu pour faire des gays et des lesbiennes des victimes de violence, d'exclusion sociale, de haine aveugle et de réelles persécutions, comme en Russie mais aussi dans certains pays africains. Il en va du droit à être différent et à aimer qui l'on veut – il en va des Droits de l'Homme, plus précisément des Droits de l'Etre humain.

W. Wettstein

Cordialement, Wolfgang Wettstein

Martine Gross

Parent ou homo, faut-il choisir?

Le Cavalier Bleu Editions, 2013, 218 p.,
ISBN 978-2-84670-514-1, CHF 32.60



Idées reçues sur l'homoparentalité

C'est bien d'idées reçues qu'il s'agit pour ce nouvel ouvrage de Martine Gross: «On n'a pas assez de recul», «Ces enfants seront élevés dans un ghetto», «Les gays et les lesbiennes ont une vie sexuelle débridée», etc. Partant du constat que si l'homoparentalité dérange, c'est parce qu'on est en présence d'un tabou mais aussi d'une absence – ou du moins d'une indigence – de connaissances.

Pour chacune des 17 idées reçues listées, l'auteure envisage les diverses formes d'homoparentalité et déconstruit «ce que l'on sait ou croit savoir» tout en formulant quelques contre-arguments précieux pour enrichir le débat. Elle reste néanmoins centrée sur les réalités et les lois typiquement françaises. Le glossaire est toutefois très utile et la bibliographie est fort bien faite.

Josianne Bodart Senn, rédactrice *Sage-femme.ch*

Toutefois, pour ce qui concerne les enfants, les couples de même sexe et leurs enfants ne sont pas traités comme les autres. Conformément à l'article 28 de la Loi sur le partenariat, le recours à la procréation médicalement assistée, l'adoption conjointe ainsi que l'adoption de l'enfant du/de la partenaire sont interdits en Suisse. Il existe de ce fait de grandes discriminations en matière d'entretien, de droit de garde des enfants, de droit de succession, de droit de visite après une séparation ou le décès du parent biologique. Dans les familles arc-en-ciel, le parent social n'a aucun droit, mais seulement certains devoirs. Ainsi, Julia est obligée d'assister sa partenaire de façon appropriée dans l'accomplissement de son obligation d'entretien et dans son exercice de l'autorité parentale. Cependant, si un jour Anne et Julia Meier devaient se séparer, aucun droit de garde ne pourra être invoqué par Julia. Si Anne Meier venait à mourir prématûrement, Lucy ne serait pas automatiquement confiée à Julia, sa deuxième mère, mais la demande serait mise en examen. L'absence de dispositions légales à ce sujet défavorise surtout les enfants. Ainsi, en cas de séparation de ses parents, il n'y aura pour Lucy Meier aucun droit de visite ni aucun droit d'entretien; en cas de décès de sa mère sociale, Julia Meier, il n'y aura aucun droit de succession ni aucune rente d'orpheline.

Ces lacunes légales devraient bientôt être comblées, comme le Parlement et le Conseil fédéral en ont fait la proposition. A l'avenir, l'adoption de l'enfant du conjoint ne devrait plus concerner seulement les couples mariés, mais aussi les couples liés par un partenariat ou ceux qui mènent de fait une vie commune. Une révision du droit de l'adoption est en cours de consultation. Elle réduit au moins partiellement l'inégalité de traitement juridique des couples de même sexe. Néanmoins, le projet du Conseil fédéral ne va pas plus loin que l'adoption de l'enfant du/de la partenaire. De même, l'inégalité de traitement subsiste en ce qui concerne l'accès à la procréation

L'association faîtière suisse Familles Arc-en-Ciel

s'engage à défendre les intérêts des familles arc-en-ciel au niveau national auprès des autorités, du monde politique et de la société. Elle joue également un rôle d'interlocutrice pour toutes les questions en rapport avec le thème des familles arc-en-ciel.

L'association s'engage pour l'égalité juridique et sociale des familles arc-en-ciel en Suisse. Elle organise également des séances d'information et des ateliers autour de la thématique des familles arc-en-ciel et de la famille en général. Des conseils et des rencontres sont proposés aux familles dans toute la Suisse. L'association fait également des interventions de sensibilisation dans les écoles et fait entendre sa voix sur les questions relatives à la politique familiale. www.famillesarcencliel.ch

médiatement assistée bien que, dans une prise de position récente, la Commission nationale d'éthique (CNE) ait considéré que cette restriction n'était plus justifiée et qu'elle n'était que l'expression de préjugés³.

L'association faîtière des Familles Arc-en-Ciel envisage la révision demandée par le Conseil fédéral comme une première étape, une étape importante prenant la bonne direction. D'autres progrès devraient être faits. C'est pourquoi l'association s'engage dans le processus de consultation et dans les questions en lien avec la politique familiale. En outre, elle participe à des interventions de sensibilisation dans les écoles, offre des conseils et organise des rencontres, ateliers et séances d'information autour du thème des familles arc-en-ciel.

³ Prise de position CNE, p. 38, 52 et suivantes

Adaptation en français par Josianne Bodart Senn, avec l'aide de Chatty Ecoffey.
Texte original: Regenbogenfamilien, Sage-femme.ch, 5/2014, pages 4 à 6
En français: Brochure d'information sur les familles arc-en-ciel, par Dr. Lisa Herrmann-Green, 13 pages.
A télécharger sur: www.famillesarcenciel.ch



Contact

Association faîtière Familles Arc-en-Ciel

c/o Association 360
Rue de la Navigation 36, 1201 Genève
info@famillesarcenciel.ch
N 079 416 20 57 (Chatty Ecoffey)

A la recherche d'une sage-femme rassurante

Peu à peu, le modèle «une maman, un papa» n'est plus l'unique référence, mais il est encore largement dominant. Lorsque l'enfant paraît, les petites maladresses peuvent surprendre et de nombreux préjugés subsistent. Il est toutefois possible de les éviter, ou du moins de les atténuer. Deux couples de mamans et un couple de papas ont accepté de nous faire part de leurs propres expériences de vie. La rédaction les en remercie chaleureusement.

.....
Josianne Bodart Senn

Pour la sage-femme, le mieux, c'est d'être «naturelle et ouverte d'esprit». Rose* et Louise* sont les mères d'un garçon de 4 ans et d'une fille de 16 mois. Leurs enfants ont été conçus à l'étranger par insémination avec donneur et elles ont chacune porté l'un d'eux. «*La sage-femme nous a accueillies avec respect et tolérance. Toutes les questions posées sont arrivées chaque fois au bon moment, sans être trop intrusives ou évasives. La préparation de la naissance d'un enfant est la plus belle chose au monde. Donc si nous ne sommes pas acceptées comme n'importe quel couple, il faut refuser d'aller plus loin. Car peu importe le schéma familial, la sage-femme est LA personne rassurante et elle se doit de rassurer en faisant fi de tous les préjugés possibles.*»

Coralie* et Vanessa* sont les mères d'une fille de 8 ans et d'une autre de 2 ans et demi, toutes deux portées par la plus jeune des mamans. Elles ont choisi une sage-femme à l'esprit très ouvert: «*Sa première question a été déterminante. Elle nous a demandé comment nous allions nous présenter à l'enfant. Nous avions pensé à «Maman» et à un autre mot doux. Puis, nous avons compris que c'était une*

absurdité. Avant la conception de l'enfant, nous avions mille et une questions mais, au final, c'est toujours l'enfant qui nous a livré la solution.»

Brian* et Daniel* sont les pères d'une petite fille de 20 mois. La sage-femme qui les a conseillés ne leur a jamais – pas une seule fois – donné l'impression qu'ils étaient différents des autres pères. «*Pour elle, nous étions de jeunes parents comme les autres: fatigués, dépassés,*

Auf der Suche nach einer Hebamme, die unterstützt und stärkt

Zwei Frauen-Paare und ein Männer-Paar waren – anonym – bereit über ihre Situation zu berichten. Alle haben «wunderbare Hebammen» kennengelernt» was für sie sehr wichtig ist, denn die Hebamme ist DIE Person, die stärkt und stärken sollte. Um mit den Vorurteilen hat jede/r seine eigene Taktik entwickelt: Humor, Gleichgültigkeit, Abstützen auf eine Umgebung, die sie trägt und stützt oder klar und deutlich «Wer ist Wer» sagen können.

* Par souci de respecter l'anonymat des personnes qui se sont confiées à moi, j'ai remplacé leurs véritables prénoms par des prénoms fictifs.